

Paris, le 21 mars 2017

La prochaine assemblée générale de la section des Administrateurs et Conservateurs se tiendra le jeudi 22 juin à Paris

Les valeurs partagées ne tombent pas du ciel

Il n'est pas un Directeur général qui n'ait pas mis en avant les valeurs de la DGFIP comme vecteur de cohésion de notre organisation.

Ce n'est pas le fruit du hasard, ne nous y trompons pas.

Les valeurs de la DGFIP se sont construites, génération après génération, autour de fondamentaux.

Le sentiment de justice, le devoir d'exemplarité, l'exigence d'honnêteté et de rigueur, le service public, l'indépendance par rapport aux partis politiques ou aux groupes de pression. On voit le registre.

Cette construction des valeurs partagées ne procède pas de la seule volonté du pouvoir administratif. Les organisations syndicales et les mutuelles y ont pris toute leur part comme si, au-delà des clivages institutionnels, existait une communauté de destin.

Les illustrations qui suivent paraîtront anachroniques à nos lecteurs les moins chenus mais il y a encore peu aucun directeur local n'aurait eu l'idée saugrenue de zapper de son agenda l'assemblée générale de la mutuelle, le taux de syndicalisation des directeurs était à peine inférieur à celui des autres catégories de personnel et nombre d'entre eux avaient exercé des activités militantes mutualistes ou syndicales, un ancien secrétaire général du SNADGI-CGT a même occupé le fauteuil de Directeur général adjoint de l'ex DGI.

A la comptabilité publique, il ne serait pas venu à l'esprit d'un Directeur général de faire un mauvais sort au secrétaire général de FO-Trésor et lorsque cette même organisation était encore la première fédération des finances, son secrétaire général était affublé du surnom de « vice-ministre ».

Dans ce contexte, la conflictualité qui n'était pas moins rude qu'aujourd'hui, n'allait jamais jusqu'à remettre en cause les fondamentaux.

Tout cet édifice s'effrite, s'étiole, se lézarde. Sans doute à la faveur d'évolutions sociétales mais aussi en raison de choix d'orientation internes à la DGFIP.

Prenons les règles de gestion. C'est parce que nous exerçons des métiers où l'arbitraire ne doit pas avoir de place que nous sommes attachés à des règles de gestion qui doivent être claires pour être comprises, transparentes pour être connues et précises pour être justes. En somme, s'appliquer à nous-mêmes le corpus de règles que l'on applique aux autres.

A travers les évolutions de l'évaluation des agents qui va accentuer le poids de l'appréciation littérale, avec des promotions où le poids du sponsor compte autant que la valeur de l'agent, on améliore pas la performance d'ensemble de l'institution, on en fragilise les murs porteurs.

Dans nombre de ses interventions avec les représentants des organisations syndicales, Bruno PARENT a utilisé cette formule « on ne se comprend pas, on ne se comprend pas ».

Il a malheureusement raison et c'est bien l'une des caractéristiques de ce quinquennat où à la DGFIP, on a jamais vraiment su se comprendre.

Entre 2012 et 2017, nous en sommes arrivés par dégradations successives au stade de l'incommunicabilité entre les organisations syndicales et le pouvoir administratif.

C'est un constat d'échec et si les digues ont rompu, c'est faute d'être entretenues!

Services de Publicité foncière : au secours quatre vingt quatre jours !!!

Quatre vingt quatre jours, ce n'est pas le temps qui nous sépare d'une prochaine échéance électorale, c'est la situation nationale du délai de publication des actes immobiliers dans les services de publicité foncière.

Il s'agit d'une moyenne. Tous les bureaux ne sont pas logés à la même enseigne. Certains restent encore à un étiage supportable mais nombreux sont ceux qui boivent carrément le bouillon.

Une petite poignée dépassent les 200 jours de retard et la situation la plus dégradée tangente avec les 250 jours de retard.

C'est énorme.

C'est même la pire situation depuis 1955.

Jamais dans leur histoire les services de la publicité foncière n'ont été dans une si mauvaise posture. Le comble étant que ceux qui président à leur destinée se prennent et sont tenus pour des modernistes.

L'introduction de FIDJI, a carrément conduit à saigner ces structures en supprimant près de 45 % des emplois en 20 ans.

Même la Cour de Comptes s'en est émue dans son dernier rapport sur la fiscalité directe locale pointant les dysfonctionnements induits par une telle situation sur la fiabilité des bases d'imposition.

Les erreurs commises sont multiples et cumulatives :

- Avoir supprimé des emplois sur la base de gains de productivité non avérés
- Avoir cru que les notaires allaient s'approprier Téléactes sur la base du volontariat. La Cour des Comptes toujours elle supplie la DGFIP de mettre en place pour 2018 et par voie législative une obligation de téléactage pour les notaires.
- Avoir dilapidé les compétences en ne sachant pas anticiper les départs en retraite des sachant notamment chez les chefs de contrôle.
- Avoir cru que l'atonie du marché immobilier pourrait servir d'amortisseur aux retards de publication.

Mais la conséquence la plus grave procède sans doute d'une inversion de la hiérarchie des normes en matière de qualité du fichier.

Pendant des générations, la culture du Zéro défaut a été la marque de fabrique des Conservations des Hypothèques. Culture adossée à la responsabilité civile du Conservateur.

Depuis la mise en extinction du grade de conservateur, le transfert à l'Etat de la responsabilité du fichier et le renouvellement des méthodes de travail et des agents ont conduit à dissoudre la culture du zéro défaut et hypothéquer la fiabilité du fichier immobilier.

C'est grave.

Après des années de léthargie et d'erreurs stratégiques la Direction générale semble enfin avoir pris conscience du problème. Malheureusement, les options avancées ne sont pas susceptibles de produire des effets à très court terme.

En attendant que faire ?

Les solutions mises sur la table par la Direction Générale (depuis un an) ne sont pas inutiles mais elles sont insuffisantes pour être efficaces. La preuve en est faite par une situation qui ne cesse de se dégrader de mois en mois.

Il n'est pas interdit de faire preuve de lucidité. Si nous n'avons pas le courage de déclencher le plan ORSEC et de réinjecter au moins provisoirement des moyens humains dans les SPF sinistrés ou mal en point la situation restera intolérable.

Attention aux requins tigres qui rôdent autour du fichier et pourraient bien lancer une OPA hostile sur cette mission.

Mouvement des postes comptables de catégorie C1 (CAP du 14 mars 2017)

Lors de cette CAP, les élus de Solidaires Finances Publiques ont souligné **les difficultés** que rencontrent les collègues dont le poste comptable est supprimé **pour se repositionner** ainsi que celles des **cadres qui souhaitent une promotion** sur un poste comptable ou une mutation.

Les restructurations ont pour effet collatéral de fermer l'accès aux postes comptables aux cadres administratifs et ce n'est pas la récente mise en place à dose homéopathique des dispositifs de CSC 4 et 5 administratifs qui va régler ces problèmes.

Pour **remédier à ce blocage des carrières**, **Solidaires Finances Publiques demande** :

- la **réduction des délais de séjour** afin de faciliter la fluidité notamment en fin de carrière ;

- la **création d'emplois de Chefs de service comptable de nature administrative (avec un volume crédible)** et par la suite l'ouverture d'une véritable carrière administrative;

- une **linéarité de carrière** selon les modalités suivantes :

pour AFIPA : HEA 3 : indice brut 1216, indice majoré 963,

pour IP : HEA 1 : indice brut 1100, indice majoré 881,

pour IDIV : indice brut 1015, indice majoré 821.

Nous demandons aussi la transformation des échelons spéciaux en échelons terminaux classiques, la linéarité effective du grade d'inspecteur divisionnaire (fusion des deux classes) et la linéarité entre les grades d'IP et d'AFIPA (cf l'ensemble de nos expressions sur PPCR et lors du GT du 13.02.2017).

Le mouvement 2017-2

De nombreux collègues nous ont mandatés pour informer la DG de l'impact très négatif de cette gestion sur la motivation des cadres concernés.

Que compte faire la Direction générale pour régler ces problèmes ?

- sur les postes HEC

6 promotions (1 AFIPA et 5 AFIP) et une mutation !

Faute de candidat AFIP, la DG a proposé l'affectation d'un AFIPA.

Si nous ne contestons pas cette solution qui est un plus pour la mission (pas de poste laissé vacant) et qui a des effets positifs en cascade, nous demandons que cette promotion soit hors quota. Pour information, l'AFIPA nommé dans le présent mouvement ferme le quota des AFIPA tant que 14 affectations d'AFIP (5 + 9 de la présente plage) ne seront pas réalisées.

Preuve que le quota de 10 % d'AFIPA par cycle de 10 nominations est inapplicable.

Comment la DG envisage-t-elle de gérer ce blocage ?

Solidaire Finances Publiques propose outre un quota porté à 20 % pour les AFIPA que les postes non demandés par des AFIP soient pourvus par des AFIPA hors quota.

La DG a répondu que les AFIPA n'ont pas une vocation "naturelle" à aller sur des postes HEC mais qu'ils continueraient à y avoir accès de façon limitée (lorsqu'un poste n'est pas sollicité par un AFIP).

Les élus de Solidaire Finances Publiques ont réitéré leur revendicatif.

- sur les postes HEB

6 mutations toutes prioritaires, 9 promotions sur place (PSP), 4 affectations sur postes sensibles (3 AFIPA, 1 IDIV) et 10 promotions à l'ancienneté (4 sur postes sensibles (3 AFIPA, 1 IDIV), 5 AFIPA, 1 IDIV).

- sur les postes HEA

21 mutations dont 16 prioritaires, 6 PSP, 21 promotions dont 5 sur postes sensibles (2 AFIPA, 1 IP, 2 IDIV) et 16 à l'ancienneté (11 AFIPA, 4 IDIV et 1 ex IP).

- sur les postes HEA-1 (ex-1040)

10 mutations dont 9 prioritaires, 10 PSP.

16 promotions à l'ancienneté : 5 AFIPA, 8 IP ou IDIV ex IP et 3 IDIV

- sur les postes 1015

11 mutations dont 10 prioritaires, 11 PSP.

7 promotions de droit commun : 2 AFIPA, 3 IP ou IDIV ex IP et 2 IDIV.

	Priori- - taires	Promotions					PSP		Mutations			Postes mouve- - mentés
		Dont postes sensibles	AFIP	AFIP A	IP ou IDIV ex IP	IDIV	Priori- - taire	Simp - le	Dont postes sensibles	Priori- - taires	An- - cien- - neté	
HEC	1	0	5	1	0	0	0	0	0	1	0	7
HEB	9	4	0	8	0	2	3	6	0	6	0	25
HEA	16	3	0	13	2	6	0	6	2	16	5	50
HEA- 1	18	0	0	5	8	3	9	1	0	9	1	36
1015	11	0	0	2	3	2	1	10	1	10	1	30
Total	55	7	5	29	13	13	13	23	3	42	7	148

Que ce soit sur les règles d'accès aux postes HEC, sur le reversement des IDIV ex-IP dans leur grade d'origine, sur les dispositifs de fin de carrière, sur le double salto sur postes comptables, pour la DG, les sujets sont clos, c'est NON !

Les élus de Solidaire Finances Publiques ont vivement réagi et ont demandé à la présidente de la CAP comment le Directeur général compte motiver ses cadres et ses personnels.

Ils ont rappelé que si les suppressions d'emplois relèvent de décisions politiques, le Directeur général a la main sur beaucoup de sujets : moyens octroyés aux élus en CAP ; règles de gestion en matière de délai de séjour, de mutation, de promotion, de dispositifs de fin de carrière.

On a connu parmi ses prédécesseurs des personnes qui savaient lâcher un peu de lest pour atténuer le choc des suppressions d'emplois (n'oublions pas qu'à elle seule, la DGFIP supporte la quasi-totalité des suppressions d'emplois de toute la Fonction publique !).

Que va proposer Monsieur PARENT dans les groupes de travail à venir ???

Solidaires Finances Publiques souhaite notamment y aborder les règles de gestion et d'accès aux postes comptables.

Campagne d'évaluation des cadres supérieurs gestion 2015

Au moment où nous écrivons ces lignes début mars 2017, la campagne d'évaluation de la gestion 2015 des AFIP AGFIP n'est pas achevée !!

Il faut se poser les bonnes questions : à quoi sert cet exercice ? à qui sert cet exercice ?

Dans l'instant, nous dirons qu'il ne sert pas à grand-chose et que ce faisant, il ne sert pas à grand monde.

Il faut donc à minima se pencher sur le grand corps malade. Non pas selon nous pour l'achever mais pour le revivifier.

Sachant que l'évaluation des cadres existe et existera toujours sous une forme ou sous une autre, autant faire en sorte que cette évaluation soit la plus juste et la plus transparente possible.

Le système actuel n'est pas mal conçu, il faut simplement faire en sorte de le rendre plus efficace.

Mettons en débat quelques pistes :

- Pourquoi ne pas introduire une contrainte temporelle pour faire en sorte que l'évaluation de l'année N-1 soit achevée avant la fin du premier semestre de l'année N ?
- Pourquoi ne pas déconcentrer l'évaluation des AFIP au niveau des délégués ? Et positionner le DG sur les seuls AGFIP ?
- Pourquoi ne pas confier à la CAP le rôle d'examiner chaque année un rapport sur la notation des cadres supérieurs et la possibilité d'évoquer les cas individuels ?
- Pourquoi ne pas introduire dans l'évaluation des indications claires sur les possibilités de carrière ?

La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Gilles GAUTHIER AGFIP Classe 1 Elu titulaire CAP 1

Claude PAIN AGFIP Classe 1 Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques détaché sur un emploi de CSC

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur